

Demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif 2017

(à déposer en Mairie)



Numéro de dossier :	Date de dépôt :
Cadre rempli par le service	

Nature du projet : Dossier d'urbanisme (PA - DP - PC) N°
 Réhabilitation de l'assainissement Vente Autre.....
 Construction neuve Changement de destination Extension

Demandeur
Nom et prénom ou raison sociale:
Adresse actuelle :
Code Postal :Commune :
Téléphone :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../..... Courriel :

Lieu d'implantation des travaux
Rue - lieu dit.....
Code Postal :Commune :
Références cadastrales : Sections..... N° de parcelle(s):
Superficie totale de la propriété : m²

Caractéristiques de l'immeuble desservi
Nature de l'immeuble : Maison individuelle Immeuble collectif Local professionnel Groupement d'habitat
Usage de l'immeuble Résidence principale Résidence secondaire
- Nombre de pièces principales (code de la construction et de l'habitat / Décret du 31 janvier 2005):
- Nombre d'occupants :
Alimentation en eau potable : Raccordé au réseau public oui non Desservi par le réseau public oui non
Puits et/ou forage oui non
Si oui est-t-il dans un rayon de 35 m du dispositif projeté ? oui non
Existe-t-il un autre puits dans un rayon de 35 m du dispositif projeté ? oui non
Si oui quel en est son usage :

Caractéristiques de l'installation proposée (Ces informations sont à reprendre dans l'étude préalable)
Filière dite « traditionnelle » retenue
-Prétraitement :Volume :+ **Traitement :**Dimensionnement :
Filière dite « agréée » retenue
Nom Commercial:N° d'agrément : Capacité :EH
Evacuation : Infiltration Réseau pluvial (busé) Fossé à ciel ouvert Autre :
Dans l'hypothèse où l'exutoire n'appartient pas au propriétaire, le rejet devra être autorisé par son propriétaire (Commune, Département, propriétaire privé)

Concepteur (Bureau d'études...)
Nom:Date de réalisation :Référence dossier :

Engagement du demandeur
Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :
- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé ;
- prévenir le SPANC chargé du contrôle de l'assainissement non collectif dès le début des travaux et avant le recouvrement des dispositifs.
- maintenir ensuite en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier et à régler les sommes relatives aux différents contrôles (conception : 60€, réalisation : 100€, fonctionnement : 108€)*, prévues par le règlement du service consultable auprès du SPANC.
- à lire et prendre connaissance (pour les filières disposant d'un d'agrément) du « guide de l'utilisateur » correspondant et tout particulièrement des obligations et conseils édictés concernant l'entretien.
A : le :2017 **Signature du demandeur :**

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU PRESENT DOSSIER

(COCHER LES DOCUMENTS JOINTS A LA DEMANDE)

- le rapport d'étude préalable à l'assainissement comprenant les analyses du site, de la parcelle, la sensibilité du milieu et les propositions et dimensions de la filière d'assainissement (cf. règlement de service),
- le formulaire correctement renseigné nommé « Assainissement non collectif neuf ou réhabilité - Attestation de prise de connaissance des règles de fonctionnement, d'usage et d'entretien »
- 1 schéma d'aménagement intérieur indiquant chacune des pièces principales.
- 1 plan de masse, à l'échelle, indiquant l'emplacement de l'habitation, la sortie des eaux pluviales et usées de l'habitation, l'emplacement des arbres, le sens de la pente du terrain, et surtout l'emplacement des différents ouvrages du projet d'assainissement.
- 1 profil en long des installations,
- 1 plan d'accès au 1/10 000^e, permettant de localiser le projet par rapport au bourg de la commune,
- 1 plan de situation cadastral permettant de localiser la parcelle, le n° et la section, ainsi que les puits, sources...
- le cas échéant, *une autorisation de rejet et/ou servitude de passage en domaine privé* des eaux traitées ; à obtenir auprès du propriétaire de lieu de rejet,
- le cas échéant, *une autorisation de traversée de route en domaine public* ; à obtenir auprès de la Mairie,
- le cas échéant, un engagement écrit attestant la création de l'exutoire. Celui-ci devra obligatoirement rejoindre un exutoire existant ; à établir par le propriétaire du futur exutoire.

*** NOTE CONCERNANT LES REDEVANCES DES CONTROLES**

- **Tarif de la redevance** : Contrôle de la conception des ouvrages d'assainissement individuel :

60 €(ANC de 1 à 20 EH) 90 €(ANC de 21 à 199 EH)

- **Tarif de la redevance** : Contrôle de la bonne exécution des travaux des ouvrages d'assainissement individuel :

100 €(ANC de 1 à 20 EH) 150 €(ANC de 21 à 199 EH)

- **Tarif de la redevance** : Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des ouvrages d'assainissement individuel :

108 €(annualisé sur 4 années, soit 27 € par an)

Votre règlement interviendra dès que le TRESOR PUBLIC vous fera parvenir un avis des sommes à payer (facture).

AUCUN REGLEMENT NE DOIT ETRE JOINT

à la présente demande d'autorisation d'assainissement individuel ou envoyé au SPANC du Syndicat Intercommunal des cantons de Saint-Nicolas de Redon et Guémené-Penfao

Déposé en mairie le

CADRE RESERVE A LA MAIRIE

Avis et remarques à destination du SPANC uniquement

Veillez vérifier, avant l'envoi du dossier au SPANC, que toutes les pièces sont jointes à cette demande, afin que la demande soit traitée le plus rapidement possible.

AVIS DU MAIRE SUR LE PROJET :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Autorisation de rejet dans un exutoire communal

FAVORABLE

DEFAVORABLE

REMARQUES COMPLEMENTAIRES (notamment en cas de refus) :.....

.....
.....
.....

A le / / 2017

Le Maire,